Un chrétien peut-il avoir recours aux tribunaux ?

La question taboue

Un Internaute m'a un jour posé cette question : « Je me demande si, en tant que chrétien, disciple de Jésus-Christ, je peux intenter un procès à mon patron pour rupture abusive du contrat de travail. »

Un chrétien peut-il avoir recours aux tribunaux ?

2733 participants

Dans 1 Corinthiens 6.1-7, le principal reproche que l'apôtre Paul adresse aux chrétiens, c'est de recourir aux tribunaux des incroyants pour régler les différends qui les opposent entre eux. Même s'il regrette de ne pas les voir régler leurs problèmes à l'amiable :

« C'est déjà certes un défaut chez vous que d'avoir des procès les uns avec les autres ».

Paul leur reproche de ne pas savoir exercer la justice en interne :

« Quand donc vous avez des différends pour les choses de cette vie, ce sont des gens dont l'Église ne fait aucun cas que vous prenez pour juges! Je le dis à votre honte. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse prononcer entre ses frères »

Mais en dehors de ce cas particulier des différends entre chrétiens, l'Écriture nous enseigne aussi que les tribunaux séculiers sont au service de Dieu :

«Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise, que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais-le bien, et tu auras son approbation. **Le magistrat est serviteur**

de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.[...] C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction.» (Romains 13.3-6)

Il me semble donc clair qu'il n'est pas interdit à un chrétien d'avoir recours aux tribunaux séculiers pour demander réparation d'une injustice causée par un non-chrétien.

Je pense donc que vous n'avez pas à craindre de faire valoir vos droits devant la justice.

La question taboue **Jean-Claude Guillaume**

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

81 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 - www.topchretien.com